

PARCOURS D'OBSTACLES

Octobre 2017

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles précédents quand l'attelage était utilisé au travail.

Le juge examinateur détermine la configuration du parcours en fonction du terrain.

Les épreuves concours seront effectuées sans laisse et sans collier (colliers antiparasitaires compris) (qui seront confiés au commissaire de ring à l'entrée du parcours) et avec une charrette **homologuée** à vide. (sans aucun autre apport de quelque nature que ce soit (lumineux-technologique –technique-matériau etc.)

Le parcours doit comporter **15 obstacles**.

Il sera numéroté et sera doté d'un panneau de départ et d'un panneau d'arrivée.

Il s'agit de passer cette série d'obstacles dans le sens déterminé par l'examineur.

Cette épreuve n'est pas chronométrée.

Les concurrents devront avoir une tenue correcte.

Définition de l'Obstacle

En classe 1, L'obstacle est l'agrès avec sa zone d'entrée et sa zone de sortie de 1 m et ses rubalises.

En classe 2 L'obstacle est l'agrès avec sa zone d'entrée et sa zone de sortie de 1 m plus sa zone latérale de 1 m pour ceux qui ont une zone latérale et ses rubalises ;

il s'agit des obstacles suivants :

(Pédiluve – Marche – Bascule – Portique - Couloir – Devers - 360 - Virage – Virage double en S et tous les combinés les composants.) (Se référer à la description des obstacles)

2 plots seront fixés au sol de la largeur d'entrée et de sortie de l'obstacle pour matérialiser la zone.

La zone latérale sera matérialisée par de la peinture, du plâtre de la corde ou de la rubalise.

Les plots d'entrée et de sortie ne devront pas avoir une hauteur supérieure à 10 cms

et un diamètre supérieur à 20 cms

L'écartement, des piquets entre eux, des piquets à plots et des plots entre eux est donné de bord à bord

Rubalises

Deux rubalises latérales doivent être mises pour préciser le tracé des obstacles suivants :

Couloir - Dévers – 360 - Recule – Rétréci/rappel – Virage simple- Virage double en S

ET dans tous les combinés d'obstacles les composants.

Pour la hauteur des rubalises. Le bon sens devrait suffire –

Elles devront être tendues.

Nature Matériaux

Le parcours d'obstacles pourra être construit avec des piquets plantés en terre, mais d'une bonne rigidité permettant la pose de rubalises tendues sur 2 niveaux sans provoquer de déformation de l'ensemble dans les courbes ou lignes droites.

Tous les piquets composant les obstacles servant de support aux rubalises peuvent être faits à partir de piquets en bois (recommandé pour un GPF) - de piquets de clôture PVC blancs (pas d'autres couleurs pour bien être distingués par les chiens) - piquets en fer et devront avoir

Une hauteur minimale **de 1m.**

Un diamètre compris entre 2 et 8cms hors piquet central du 360,

Qui lui, devra avoir un diamètre compris entre 8 et 40 cms.

Les matériaux composant les autres agrès, Marche, Bascule, Devers doivent être suffisamment solides pour supporter le poids d'un chien de très grande taille (bois composite- bois contreplaqué- bois et dérivés - fer) soit striés, soit ajourés, soit revêtus d'une surface anti glissante.

Le mur du pas latéral et de la manœuvre(recul) devront être rigides pour ne pas plier sous la force du vent, donc une plaque de bois de -fer ou de plastique rigide (pas de toile tissu ou plastique)

Pour le pédiluve hors sol, les montées et les descentes devront être équipées de taquets pour éviter un glissement du chien.

Obstacles

Seuls sont autorisés les obstacles et combinés décrits dans le règlement.

10 Obstacles Obligatoires.

10 Obstacles sont obligatoires en classe 1.

Devers – Slalom - Tunnel - Rétréci/rappel – Bascule – Virage - Portique – Pédiluve - Pas latéral – Absence 30’’

10 Obstacles sont obligatoires en classe 2.

Devers – Slalom - Tunnel - Rétréci/rappel – Bascule – Virage - Portique – Pédiluve -Pas latéral – Absence 60’’

5 Obstacles à choisir par le juge examinateur.

L'examineur à la possibilité de choisir 5 combinés AU PLUS dans les obstacles facultatifs.

En Classe 1 – Accélééré – Virage supplémentaire - 360 – Virage en S –Marche – Recule –le Huit Couloir – Changement d'Allure **EXCLUSIVEMENT**

En Classe 2 – Accélééré – Virage supplémentaire - 360 – Virage en S –Marche – Recule –le Huit – Couloir – Changement d'Allure **Et** tous les combinés validés.

(Un combiné ne doit pas exclure l'obstacle obligatoire qui le compose.

Exemple dans le cas d'un combiné avec 2 devers, le parcours devra donc comporter 3 agrès ‘’dévers)

Distance entre obstacles entre eux

La distance entre 2 obstacles successifs est de 2 longueurs d'attelage au minimum soit 2 x 2.50m.

La distance entre 2 obstacles contigus **et** non successifs est d'une longueur d'attelage au minimum soit 2.50 m.

Distance des obstacles par rapport à un mur ou une clôture de délimitation de terrain

La distance des obstacles doit permettre le passage d'une personne soit 0.75 m en sus de la zone latérale de 1m pour la Classe 2, cette largeur suffit pour une personne même de forte constitution.

Cependant, La distance d'une **entrée ou de sortie** d'obstacle doit être de au minimum de 2.50 m par rapport au mur ou une clôture de délimitation de terrain.

Calcul des points

Les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité du parcours d'obstacles. Le pointage se faisant sur 15 obstacles, le total de points maximum est donc de $15 \times 4 = 60$ points

Les refus, hésitations, obstructions ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés.

L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas lui-même dans la zone des 1 m avant ou après l'obstacle, et dans la zone latérale pour les obstacles relevant de la classe 2

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme contact ou un double contact s'il y a contact avec le chien ou la charrette.

Pas de base de temps minimale mais appréciation par l'examineur

Pénalités Générales Obstacles

1 Point

Surplomb d'Obstacle par le conducteur (y compris dans la zone des 1m).

Contact attelage avec le Conducteur (dans l'obstacle et hors obstacle).

Contact de l'attelage avec l'Obstacle (y compris dans la zone des 1m).

L'attelage entier (chien +4 roues de la charrette) qui ne traverse pas droit la zone de 1 m en entrée et en sortie.

Ton immodéré.

Position du conducteur non conforme aux exigences de la discipline.

Nombre d'ordres non exécutés.

Nombre d'arrêts excessifs.

Boucle de repositionnement.

Le poitrail du chien exerce une pression sur les rubalises composant l'obstacle.

Obstruction volontaire du conducteur au déplacement du chien.

2 points

Intervention manuelle de Déblocage d'Attelage.

Refus dans la zone des 1 mètre.

4 points

2ème Refus dans l'Obstacle.

Sortie dans l'Obstacle.

Obstacle non exécuté dans l'ordre retenu (Pénalité mise à l'obstacle non passé).

Franchissement d'un obstacle sur le terrain même s'il n'est pas dans le parcours numéroté.

Obstacle franchi par la sortie ou pris à l'envers.

Galop dans l'obstacle et galop momentané sur le parcours.

Elimination

- Tenue incorrecte du concurrent(e).

- Chien qui Défèque ou Urine sur le Terrain.

- Mauvaises Conditions Physiques du chien.

- Doutes sur la capacité du Chien à tracter.

- Chien ne répondant plus aux ordres du Conducteur.

- Galops répétés du chien durant l'épreuve

- Chien Agressif.

- Chien avec collier à pointes ou collier utilisant un dispositif à ondes (et dans l'enceinte du Club compris).

- Chien avec collier et/ou collier antiparasitaire.

- Attelage non conforme (Brancard, Timon etc. cf. Plans validés).

- Conducteur sortant du terrain d'obstacles sans autorisation de l'Examineur.